

Bobigny, le

Rapport de visite du CHSCTD-93

Ecole Élémentaire Paul Langevin
172, avenue de la Division Leclerc
93430 Villetaneuse

Visite du 20/10/2022

Référence : CHSCTD93-0931000G

ETABLISSEMENT : ECOLE ELEMENTAIRE

CATEGORIE : 4

ERP : TYPE R

EFFECTIF TOTAL : 220 ELEVES ET 19 PERSONNELS SOIT 239 USAGERS

MEMBRE DE L'ETABLISSEMENT PRESENT LORS DE LA VISITE :

- **MME SARLE, DIRECTRICE DE L'ECOLE**

MEMBRE DE LA CIRCONSCRIPTION PRESENT LORS DE LA VISITE :

- **MME MAGNOLIA, CPC, ASSISTANTE DE PREVENTION**

MEMBRES DU CHSCT PRESENTS LORS DE LA VISITE :

- **MME DAOUD, SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE – DSDEN93**

- **M. ABOMO-NGOO, CHEF DE DIVISION DAGEFI DSDEN 93**

- **MME GOUJU, ELUE AU CHSCTD**

- **MME PABIAN, ELUE AU CHSCTD**

- **MME PELLIZZARI, ELUE AU CHSCTD**

- **M. JEANDESBOZ, ELU AU CHSCTD**

- **MME CAREIL, ELUE AU CHSCTD**

Note importante : la mission générale des CHSCT consiste en la protection de la santé physique et mentale des agents, l'amélioration des conditions de travail et l'analyse des risques, la veille sur l'application des réglementations santé et sécurité au travail (chapitre 4 du décret 82453 du 28 mai 1982 modifié).

Plan du Rapport

A. Situation générale de l'établissement	2
B. Etude et examen des registres et des documents obligatoires	3
• Examen des registres.....	3
C. Visite de l'établissement	4
➤ Sécurité incendie :	4
➤ Amiante et DTA :	4
➤ Risques majeurs, environnement :	4
➤ Accidentologie à l'école :	4
➤ Unité de restauration collective :	4
➤ Hygiène et sécurité des locaux :	4
D. Résultats de la visite.....	8
D-1 Application de la réglementation	8
D-2 Analyse des risques	8
E. Synthèse des entretiens et du questionnaire	9
F. Synthèse de la visite du CHSCTD	10

A. Situation générale de l'établissement

L'école Paul Langevin a été ouverte le 17 mai 1968.

Elle est située en REP+. Elle accueille 220 élèves répartis sur 13 classes. Deux classes sont de plain-pied et donnent directement sur la cour.

Elle dispose d'une UPE2A et d'un RASED.

L'équipe est très stable. Seule la personne en charge de la direction est nouvelle dans l'école.

Le bâtiment sur deux étages est un ancien collège partagé entre les deux écoles élémentaires Jules Vallès et Paul Langevin.

Depuis deux ans, la cour de l'école est occupée par des algécos accueillant les élèves de l'école maternelle Jacques Quatremaire actuellement en travaux.

Aucun délai de livraison n'est annoncé à ce jour.

Le quartier fait l'objet d'un projet de rénovation. L'école Paul Langevin doit être reconstruite. Une présentation des plans a été faite lors d'une réunion entre la mairie et les personnels de l'école. Les travaux débuteraient en septembre 2024 et se termineraient en 2030.

La visite a été décidée à la suite de différents signalements concernant des situations bâtimentaires compliquées dues à la vétusté des locaux, au projet de rénovation du quartier, des nuisances élevées en raison du regroupement avec la maternelle à proximité immédiate et des conditions d'accueil rendues difficiles. Beaucoup de travaux sont signalés mais peu d'entre eux sont réalisés. Les enseignants et enseignantes s'inquiètent notamment de la présence d'amiante dans les locaux.

B. Etude et examen des registres et des documents obligatoires

- **Examen des registres**

	Mis à disposition du CHSCT	Remarques, conseils et avis notés dans les registres
Registre de sécurité	oui	Dernier passage de la commission de sécurité le 12/04/2022 Avis favorable à la poursuite des activités de l'école.
Registre santé et sécurité au travail	oui	Registre présent mais non renseigné.
Registre de signalement d'un DGI	oui	Signalement fait le 07/06/2022 concernant la demande de DTA.
DUERP	oui	Ouvert le 24 mars 2021 Il est conseillé de le renseigner collectivement en début d'année afin de lister les problèmes et de les classer en fonction de l'urgence. Les problèmes de trous dans la cour et des dalles du plafond du préau qui menacent de tomber y sont signalés.
Plan annuel de prévention	non	
PPMS	non	Mis à jour le 06/10/2022 Un PPMS alerte intrusion est prévu le 21 novembre 2022.
DTA	oui	La dernière mise à jour date du 13 novembre 1998. Absence de mise à jour pourtant demandée l'an dernier.

D'une manière générale, il est conseillé d'afficher l'emplacement de chacun des registres.

C. Visite de l'établissement

➤ Sécurité incendie :

Le dernier passage de la commission de sécurité incendie date du 12 avril 2022. Les membres de la commission communale ont émis un avis favorable à la poursuite des activités de l'école.

Le système incendie a été vérifié en août 2022.

Un exercice incendie a eu lieu le 15 septembre 2022. Le temps d'évacuation a été estimé à 2 minutes 33 secondes ce qui est satisfaisant.

➤ Amiante et DTA :

Le diagnostic amiante a été fait le 24 novembre 1998 avant que les sols ne soient nécessairement vérifiés à partir de 1999 réglementairement. Il a été constaté l'absence d'amiante dans les faux plafonds, de fibre dans le flochage et calorifugeage. Depuis cette date, aucun nouveau diagnostic n'a été réalisé.

Une demande de nouveau diagnostic a été faite auprès de la mairie par l'équipe enseignante au cours de l'année scolaire 2021-2022 en raison d'une suspicion de présence d'amiante dans les sols vinyles.

➤ Risques majeurs, environnement :

Le plan particulier de mise en sûreté face à un attentat-intrusion (PPMS) sera réalisé le 21 novembre 2022.

L'école dispose d'une alarme spécifique PPMS lumineuse et sonore.

➤ Accidentologie à l'école :

Il n'y a pas de signallement particulier concernant l'accidentologie.

On nous informe que 8 élèves de l'école ont un PAI.

En l'absence de réfrigérateur dans l'école, un mini frigo à usage unique a été installé dans le bureau de la directrice pour y mettre les différents traitements des PAI.

➤ Unité de restauration collective :

L'espace de restauration n'a pas été visité lors de la visite. Il est indépendant du bâtiment principal.

La cantine est partagée entre les 2 écoles élémentaires et l'école maternelle. On nous informe que cela engendre plus de bruit et moins d'espace.

Les élèves des classes de CM1 et CM2 vont quant à eux déjeuner au collège depuis l'implantation de l'école maternelle Quatremaire.

➤ Hygiène et sécurité des locaux :

- La salle des maîtresses et des maîtres

La salle est peu spacieuse. Des branchements de fils sont posés sur l'extincteur. Il faudrait veiller à les retirer pour des questions de sécurité.

A l'entrée de la salle, des dalles sont abîmées au sol.



On nous signale également la présence régulière de souris.

- Les salles de classe

Le représentant de la mairie nous informe que toutes les classes de la ville sont équipées de capteurs CO2.

La visite a débuté par les classes du 2^{ème} étage.



Dans la classe du CE2B, le bouton du radiateur est cassé et peut être cause de blessure. Il est conseillé de le remplacer rapidement. On nous signale un problème d'éclairage du tableau. Des infiltrations d'eau apparaissent au plafond. Des carreaux au sol sont fissurés.

Dans la salle CE1A, une multiprise utilisée pour le vidéoprojecteur traîne au sol qui peut entraîner des chutes.

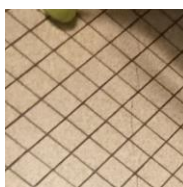
Le dessus de l'armoire est surchargé. Cela peut entraîner des chutes d'objets et être cause de blessures.

Une bouilloire chaude qui peut être accessible aux élèves représente donc un danger.



Beaucoup de dalles sont abîmées au niveau des portes de communication des salles de classe.

Dans les classes du rez-de-chaussée, les sols sont fissurés. Des traces d'humidité apparaissent au plafond.





Dans une des 2 classes du rez-de-chaussée, la peinture sur les murs est écaillée.

Suite aux fortes pluies, des coulures d'eau sont apparentes le long des fenêtres.

On constate aussi que le filtre installé sur les fenêtres pour éviter l'éblouissement assombrit la pièce. On nous signale qu'il faut donc recourir à la lumière artificielle toute la journée, à toute heure et toute l'année. De plus, il n'empêche pas la chaleur d'entrer en été. Certains néons défectueux se décrochent. Il est urgent de les remplacer afin d'éviter toute chute qui pourrait entraîner des blessures.

Les classes ne sont pas insonorisées. Lors de la visite, des enseignants nous font part des problèmes de nuisances sonores durant la récréation de la maternelle.

- Les sanitaires

L'installation des lavabos n'est pas adaptée aux élèves de CP. Ces derniers sont obligés de monter sur les tuyaux d'évacuation pour être à la hauteur des lavabos ou de s'agripper aux lavabos. De ce fait, plusieurs lavabos sont tombés à plusieurs reprises.

On constate également l'absence de porte-savon.



Au vu de l'état du sol et des plinthes dans les WC, le ménage semble insuffisant.

Des traces d'humidité sont aussi apparentes.

Il n'y a pas de toilettes pour adultes dans l'école.

Le WC pour adulte a été retiré suite à l'installation d'un sèche-linge qui ne pouvait être fixé au-dessus du lave-linge.

Le représentant de la mairie présent lors de la visite indique qu'un WC va être installé.

- Le chauffage

On nous alerte également sur un problème d'amplitude thermique dans les classes. La température des classes est jugée très faible.

- Les circulations intérieures

Au 1er étage, le couloir est encombré car des armoires y sont installées.
Il est conseillé de ne rien laisser dans les couloirs car c'est un droit de passage.

A l'entrée des salles de classe, les dalles sont décollées et d'autres très abîmées. Or, l'amiante est présente dans la colle. Pour le représentant de la mairie, l'amiante n'est pas volatile.

Il est conseillé de demander à minima de la résine pour éviter tout contact. Une vigilance doit être apportée par rapport aux sols abîmés.



Dans le couloir du 1^{er} étage comme dans celui 2^{ème} étage, les dalles du couloir sont gondolées suite à des infiltrations d'eau.

- Le RASED

Il est situé au 2^{ème} étage.

Il est constitué d'une psychologue et d'une maîtresse à dominante pédagogique.

6 élèves de l'école sont notifiés par la MDPH.

- Le bureau de la directrice

A l'entrée du bureau, le sol est très abîmé.
Un trou est apparent.



Le local est très petit et très sombre. Il est très mal isolé. Une plaque de plexiglas a été mise à la place d'une fenêtre.

Il n'y a pas d'imprimante dans le bureau. La directrice est donc obligée de traverser le préau pour se rendre dans la salle des maîtres et des maîtresses pour imprimer des documents.



L'emplacement du registre de sécurité situé tout près de la sortie du bureau de la directrice, est difficilement accessible en raison de la présence d'une armoire juste à côté. Celle-ci doit être enlevée.

Le sol de la cour est gondolé et donc dangereux. Les poteaux du préau sont anguleux donc plus dangereux et certaines dalles du plafond se détachent et menacent de tomber.

L'implantation des modulaires dans la cour de l'école a des conséquences sur l'organisation des récréations. Celle-ci étant réduite de moitié, la récréation du matin a lieu sur une enceinte synthétique à l'extérieure de l'école. Cette contrainte prend du temps. En contrepartie, il y a moins d'accidentologie lors des récréations car le sol est mou. En revanche, il n'est pas toujours très propre. Des objets dangereux ou sales jonchent le sol.

L'après-midi, les élèves des grandes classes vont dans la cour de l'école Jules Vallès et les petits vont sur un petit terrain public proche de l'école.

La répartition des espaces est jugée mauvaise car certains espaces extérieurs sont également utilisés par le collège.

- Local des agents municipaux

Il n'y a pas de chauffage dans le local ce qui rend difficile l'habillage des personnels.



Une plinthe est enlevée et non remplacée.

A la fin de la visite des locaux, il est conseillé de noter sur le RSST tous les endroits où les sols sont abimés, où les dalles sont décollées ou cassées pour qu'il y ait partout une intervention de la mairie.

D. Résultats de la visite

D-1 Application de la réglementation

L'ensemble des documents obligatoires n'a pas été présenté lors de la visite du CHSCT. La réglementation de l'école en matière de santé et sécurité au travail est à améliorer.

Depuis le 30 septembre 2017, un nouveau registre est obligatoire dans les Etablissements Recevant du Public. Il s'agit du registre accessibilité des personnes handicapées en ERP.

Il a été demandé l'an dernier à la mairie mais il n'a toujours pas été fourni.

Dès réception, il devra être mis en place et consultable sur place par le public au point principal d'accueil accessible de l'école.

D-2 Analyse des risques

Le DUERP est un document obligatoire dans tous les établissements depuis 2002. Il doit être renseigné chaque année en tenant compte des travaux réalisés et des nouvelles fiches qui auront pu être rédigées.

L'évaluation des risques constitue une étape essentielle de la démarche globale de prévention. Il s'agit :

- d'éviter l'accident,
- de supprimer voire de limiter les conséquences d'un accident qui n'aurait pu être évité,
- d'améliorer les situations existantes.

E. Synthèse des entretiens et du questionnaire

Le questionnaire de visite du CHSCT a été diffusé à l'ensemble des personnels par voie électronique.

Il comprend 64 questions dont 63 questions fermées et 1 question ouverte.

Ces questions s'appuient sur les six dimensions du travail d'après le rapport du collège d'expertise des risques psycho-sociaux au travail (Gollac et Bodier 11 avril 2011) ainsi que d'autres indicateurs de bien-être au travail.

Il permet d'avoir une image du climat social de l'établissement et de compléter les informations recueillies lors des entretiens individuels.

5 personnels de l'école ont répondu au questionnaire anonyme.

Les membres du CHSCT93 ont pu s'entretenir avec des personnels de même catégorie qui en ont fait la demande.

Chaque personnel de l'école reçu au cours de ces auditions a témoigné avec l'assurance de la confidentialité.

4 personnes ont été entendues ce jeudi 20 octobre 2022.

Analyse des entretiens aux regards des dimensions RPS

- Les exigences du travail

-fatigue due aux déplacements pour les récréations et l'absence d'une réelle pause

- Les exigences émotionnelles

-manque de reconnaissance des risques rencontrés par rapport à l'amiante

- Les rapports sociaux au travail et la reconnaissance au travail

-équipe soudée, positive

-beaucoup de reconnaissance de la part des familles et des élèves

-climat de confiance entre l'équipe enseignante et les élèves et leurs parents

-les bonnes relations au sein de l'équipe aident à supporter les désagréments quotidiens

-dégradation des conditions de travail en raison de la vétusté du bâti

-forte inquiétude voire angoisse par rapport à la présence d'amiante

-dialogue difficile, compliqué avec la collectivité territoriale

-sentiment de ne pas être entendu ni respecté par la municipalité

-manque de réactivité de la mairie sur des problèmes de sécurité

-manque d'information et de lisibilité sur les travaux

-manque de soutien de la hiérarchie pour obtenir davantage de transparence sur l'amiante

F. Synthèse de la visite du CHSCTD

La visite a permis :

- de prendre connaissance de certains documents obligatoires fournis par la direction de l'école,
- d'entendre en entretien des personnels de l'école.

La secrétaire
du CHSCTD

Le directeur académique
adjoint, président du
CHSCTD
représentant le DASEN



Fabienne GOUJU

Préconisations du CHSCT93

➤ **Pour l'école**

- améliorer le passage dans les couloirs

➤ **Pour la collectivité territoriale**

- fournir le DTA
- fournir le registre d'accessibilité aux PMR
- réinstaller des toilettes pour adultes
- désempêcher les couloirs en enlevant les meubles
- mettre en place des concertations régulières avec les personnels de l'école pour les informer de l'avancée des travaux en cours notamment la rénovation de la maternelle
- démolir et reconstruire l'école avec une cour

➤ **Pour la DSDEN 93 - IEN**

- apporter un réel soutien à l'équipe concernant la question de l'amiante